

DEMANDE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

PASSE-PARTOUT

MATERNELLE 5 ANS

PRIMAIRE

Les parents qui désirent inscrire leur enfant au programme Passe-Partout ou en classe maternelle pour l'année scolaire 2018-2019 devront se présenter à l'école de leur arrondissement aux journées et aux heures indiquées ci-dessous. Pour les inscriptions au primaire et au secondaire, veuillez vous présenter au secrétariat de l'établissement concerné lors des heures d'ouverture de celui-ci.

Nom de l'école	Dates	Heures
École Gendreau (Coaticook)	• 19, 21, 22 et 23 février • 20 février	• 8h à 11h30 et 13h à 15h • 8h à 11h30 et 13h à 17h
École Sacré-Cœur (Coaticook)	• 19 au 23 février	• 8h à 11h45 et 12h45 à 15h45
École Mgr-Durand (Coaticook)	• 19, 20, 21 et 23 février • 22 février	• 9h à 11h15 et 12h45 à 15h • 9h à 11h15 et 12h45 à 18h
École Saint-Luc (Coaticook) Barnston	• 19, 21 et 23 février	• 9h à 16h
École Sancta-Maria (Dixville)	• 20, 22 et 23 février	• 9h à 16h
École Notre-Dame-de-Toutes-Aides (Saint-Malo)	• 20 et 23 février • 22 février	• 8h30 à 15h30 • 13h à 15h30
École de Sainte-Edwidge	• 19, 21 et 22 février	• 9h à 16h
École Louis-Saint-Laurent (Compton)	• 19, 20, 22 et 23 février • 21 février	• 8h à 11h30 et 13h à 16h • 8h à 11h30 et 13h à 18h

CONDITIONS D'ADMISSION

Passe-Partout :

L'élève doit avoir atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

Maternelle 5 ans :

L'élève doit avoir atteint l'âge de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

Exceptionnellement, il peut y avoir dérogation à l'âge d'entrée à la maternelle. Dans ce cas, une évaluation réalisée par un psychologue est nécessaire à l'étude de la demande. Vous pouvez contacter la direction de l'école afin de connaître les modalités inhérentes à ce processus.

DOCUMENTS REQUIS

Lors de l'inscription, les parents devront fournir à la direction d'école un ORIGINAL (GRAND FORMAT) du certificat de naissance de l'enfant

Pour l'inscription à la maternelle, si l'enfant est inscrit au programme Passe-Partout actuellement, le certificat de naissance n'est pas nécessaire, s'il a déjà été fourni.

ET

1 preuve de résidence (par adresse de résidence) parmi les pièces suivantes :

Preuves gouvernementales :

- permis de conduire au Québec émis par la SAAQ;
- compte de taxe scolaire ou municipale;
- facture d'Hydro-Québec;
- relevé d'impôts fonciers RL-4;
- avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- document provenant du gouvernement fédéral.